

Le ministère de la Transition écologique veut autoriser le piégeage « cruel » des oiseaux

27 juillet 2018



Le ministère de la Transition écologique s'apprête à autoriser des techniques de piégeage des oiseaux interdites par l'Union européenne, mais bénéficiant d'une tolérance dans certains départements car « *traditionnelles* ».

Ces techniques consistent à piéger les oiseaux via de petites cages, des filets, des collets ou de la glu après les avoir attirés. Il s'agit de la chasse aux pantès, à la matole, à la glu, de la tenderie aux vanneaux ou aux branchers.

L'ensemble de ces techniques sont dénoncées comme cruelles par la Ligue de protection des oiseaux (LPO). « *Lors des opérations de contrôle qu'elles conduisent elles-mêmes, les associations ont souvent trouvé des oiseaux blessés voire morts dans les pièges. Au stress s'ajoutent les heurts physiques du grillage, la souffrance des oiseaux collés par les pattes, par les plumes des ailes, par la queue ou par le corps, et lorsqu'ils sont décollés,*

aux stress des manipulations, à la violence des collets », décrit notamment la LPO dans un communiqué.

L'association appelle les citoyens à se prononcer contre alors que trois consultations publiques ([ici](#), [là](#) et encore [ici](#)) ont été mises en ligne et y resteront jusqu'au 14 août.

- **Source** : [LPO](#)
- **Photo** : Une fauvette babillarde (*Sylvia curruca*), espèce protégée. © CABS

- Emplacement : [Accueil](#) > [Brèves](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Le-ministere-de-la-Transition-ecologique-veut-autoriser-le-piegeage-cruel-des>